



Est ce que se serais mon ex femme ou ma copagne actuel qui benifi

Par **brice95340**, le **12/06/2010** à **11:47**

Bonjour,

je suis divorcé j ai 4 enfants , mon ex femme a refait ça vie et compte ce mariée.

moi je suis en train de voir pour refaire la mienne.

je voudrais savoir si jamais il m arrivait quelque chose si serais mon ex femme ou ma compagne actuel qui aurais mes droit, et si jamais c est mon ex femme quelle solution existe pour que ça revienne a ma compagne actuel

Par **amajuris**, le **12/06/2010** à **13:16**

bonjour,

si vous décédez ce sont vos enfants qui sont vos héritiers réservataires.

votre ex-femme ne participe pas à votre succession comme votre concubine selon l'adage les concubins ignorent la loi, la loi les ignore.

par contre votre ex-femme pourra prétendre à une partie de la pension de reversion selon la durée du mariage.

la solution est le mariage (avec contrat de mariage sous le régime de la communauté universelle) mais vos enfants du premier lit pourront demander à votre décès leurs parts (action en retranchement).

cordialement

Par **brice95340**, le **12/06/2010** à **20:28**

merci pour votre reponse